

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3154

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly - Vernaison

objet : Réhabilitation de la route des Condamines - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Pallega

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3154**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Charly - Vernaison

objet : **Réhabilitation de la route des Condamines - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La requalification de la route des Condamines a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du Conseil de communauté du 15 décembre 2008.

La route des Condamines est définie dans le plan de déplacement secteur (PDS) de la Communauté urbaine de Lyon comme une liaison inter-quartiers de niveau 2.

Cette voie est bordée d'habitats individuels et collectifs dans un espace très étroit (5 à 10 mètres).

La route des Condamines est une ancienne voie départementale classée communautaire. Liaison inter-quartiers, elle relie le centre-bourg de Charly à celui de Vernaison. Les aménagements existants ne sont pas cohérents avec la situation en centre-bourg de la voie côté Charly et ne sont pas adaptés aux modes doux. L'étroitesse de la voie nécessite de réaliser un compromis entre les enjeux de circulation liés aux modes doux et à l'accessibilité. La récupération des eaux de bassin versant est à prendre en compte.

L'aménagement proposé permet de :

- sécuriser les cheminements des piétons par la création d'un trottoir aux normes personnes à mobilité réduite (PMR),
- sécuriser les sorties des véhicules,
- rendre cohérent l'aménagement de cette voie avec sa situation en centre-ville,
- améliorer le cadre de vie des habitants,
- organiser le stationnement : la route des Condamines sera à double sens sur la Commune de Charly avec création d'alternat et à sens unique sur la Commune de Vernaison. L'ensemble de la route sera en zone 30,
- le ratio de l'aménagement est de 150 € par mètre carré. Les coûts de fonctionnement sont estimés à 2 € par mètre carré par an, passé un délai de 10 ans pour la voirie.

Une canalisation de 600 mètres de long et de 800 millimètres de diamètre sera créée pour collecter une partie des eaux pluviales du bassin versant. Un bassin de rétention des eaux sera aménagé. Pour ce faire, il faut acquérir la parcelle AN 296 de France Telecom.

Les travaux seront réalisés à partir du mois de janvier 2013 pour une durée de 12 mois.

Le montage financier est le suivant :

- 370 000 € TTC pour le foncier,
- 850 000 € TTC pour les travaux de voirie,
- 1 000 000 € TTC pour les travaux du réseau séparatif d'eaux pluviales.

Le coût total s'élève donc à 2 220 000 € (voirie, réseau pluvial et foncier). Les études, ayant fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme de 200 000 € par délibération n° 2010-1264 du Conseil du 15 février 2010, seront finalement réalisées pour un montant de 35 000 €. Ainsi, l'autorisation de programme présentée tient compte de ce reliquat (qui financera une part des acquisitions foncières à hauteur de 165 000 €).

En début d'année, le montant prévisionnel de la demande d'individualisation d'autorisation de programme s'élevait à 1 880 000 €. La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme est supérieure au prévisionnel du fait de dépenses liées aux travaux sur réseau d'eaux pluviales estimées initialement à 660 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la réhabilitation de la route des Condamines sur les Communes de Charly et Vernaison.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, sur l'opération n° 0P09O2111 pour un montant total de 2 055 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 205 000 € TTC en 2012,
- 1 700 000 € TTC en 2013,
- 150 000 € TTC en 2014.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 255 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.